



COLLÈGE
DE FRANCE
1530



CONVENTION S
RÉGULER LA MONDIALISATION

Dans le cadre de la rencontre des réseaux franco-américain, franco-brésilien et franco-chinois¹ portant sur

*L'Internationalisation du droit :
Pathologie ou métamorphose de l'ordre juridique ?*

Madame le Professeur Mireille Delmas-Marty, professeur honoraire au Collège de France (Chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit), présidera une séance publique consacrée à la présentation des travaux des trois réseaux.

le mercredi 11 avril 2012 de 15h à 17h
au Collège de France- 11 place Marcelin Berthelot,

Programme

Synthèse des travaux

Par-delà la diversité des thèmes traités dans chaque réseau, l'objectif de cette première rencontre « inter réseaux » est d'analyser l'effet des interactions entre droit interne et droit international sur trois principes : responsabilité, territorialité, souveraineté.

Mireille Delmas-Marty (Professeur h. au Collège de France, Membre de l'Institut), **Stephen Breyer** (juge à la Cour suprême des Etats-Unis), **Luiz Olavo Baptista** (Professeur honoraire, Université de São Paulo, ancien membre de la Cour permanente d'arbitrage de la Haye et de l'Organe d'appel de l'OMC) et **Li Bin** (Professeur de droit, Faculté de droit, Harbin University of Technology)

Bilan et perspectives des réseaux ID

par **Hélène Ruiz Fabri** (Professeure de droit international à l'Université de Paris I, Directrice de l'Ecole de droit de la Sorbonne et de l'UMR de droit comparé de Paris)

¹Un premier réseau franco-chinois s'est constitué il y a une vingtaine d'années autour de la recherche de « principes directeurs internationaux de droit pénal ». Par la suite, la formule s'est élargie sous le nom de « réseaux-ID » (internationalisation du droit, mais aussi imagination et droit) aux Etats-Unis et au Brésil.